

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°48/2014****OBJET : CREATION DE GITES RURAUX ET DU MATERIEL
ET MOBILIER, LOGEMENTS POUR SAISONNIERS, LOGEMENT D'ACTIF
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION**

| | |
|-------------------------|------|
| Conseillers en exercice | : 23 |
| Présents | : 20 |
| Excusés | : 3 |
| Pouvoirs | : 3 |
| Votants | : 23 |

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le mardi trente septembre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-deux septembre 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Laurence MARGAILLAN, Sylvie DAVILLER, Adjointes,
Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Claudine NAVARRO, Hélène GARDET, Colette ZALMA, Christian FARALDI, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Virginie CHABERT, Erwann LE NEGRATE, Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO, Annie BARBIER, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Pierre BRANCATO qui a donné pouvoir à Emile BEZZONE, Jean-Pierre MAURIN qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Anne FONTANEZ-PEDERSEN qui a donné pouvoir à Aline ZANI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory MARCUCCI

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la Commune possède un bâtiment communal sis 1 chemin du Castelet, d'une superficie de 208 m² qui sert de stockage de fournitures administratives, de produits d'entretien, de stockage à des associations...

Il a été décidé d'aménager cette propriété comme suit :

- Création de deux gites ruraux
- Création de deux studios pour saisonniers
- Création d'un logement d'actif

L'architecte retenu pour assurer les missions allant des études jusqu'à la réception des travaux est : Madame Sylvie DENICELLE, architecte DPLG, 31, rue Benoit Bunico 06300 NICE.

Les avant-projets sont en cours. Le dossier de demande de subvention à déposer auprès de Monsieur le Préfet de région. Le dossier de demande de subvention sera établi avec l'aide de l'architecte : avant-projet sommaire, estimation,

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en avoir délibéré :

SOLLICITE auprès de LA REGION, une aide financière

Pour la création de deux gites ruraux

Pour la création de deux studios pour saisonniers

Pour la création d'un logement d'actif

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE.

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le